

La chambre de commerce et d'industrie change de cap et s'allie à ses voisines

En poste depuis un an, le président de la CCIT 04 Daniel Margot a présenté la nouvelle ligne directrice de l'organisme, notamment le rapprochement avec celles des Hautes-Alpes, du Vaucluse et celle du Pays d'Arles.

« La chambre de commerce doit se livrer à une véritable révolution culturelle et adopter une mentalité entrepreneuriale dans son mode de fonctionnement », argumente Daniel Margot, président de la chambre de commerce et d'industrie. Il précise son propos : « En d'autres termes, les CCIT dites rurales doivent privilégier une logique d'objectifs et de résultats ». Un an après sa prise de fonctions, Daniel Margot, prend acte de la décision du gouvernement d'abonder (provisoirement ?) la trésorerie des 34 chambres consulaires rurales menacées de disparition.

Le montant de la taxe de fonctionnement attribué à la CCIT 04 sera cette année de 2 millions d'euros contre 1,7 initialement prévus. Ce qui permet de finaliser un budget global de 4,5 millions, en repli

de 300 000 euros.

« Le réseau des CCIT, ajoute Daniel Margot, est confronté à l'impérieuse nécessité de se transformer pour relever plusieurs défis : en premier lieu, l'adaptation de son organisation administrative à la nouvelle donne fiscale. Ensuite, plus fondamentalement, le recentrage de son action sur quelques domaines d'activité stratégique qui doit permettre de doper la compétitivité des entreprises. Enfin, être identifié par les entreprises-clientes et les collectivités locales, comme un partenaire utile et efficace dans ses cœurs de métier ».

Une véritable révolution culturelle qui tient compte de la suppression des dix emplois en trois ans, sur un effectif préalable de 38 postes, pour éviter une dégradation irréversible de la situation financière.

La ruralité retenue

« Désormais l'action multi-forme de notre CCIT repose sur cinq blocs de compétence », précise Daniel Margot. La formation professionnelle initiale et continue, le développement et financement des entreprises, l'appui des fi-



Pour Daniel Margot, « les CCIT dites rurales doivent privilégier une logique d'objectifs et de résultats ». Photo Le DL/Bernard FALI

lières (tourisme et commerces de proximité notamment), les études et l'information économique, la gestion d'équipements. Par ailleurs la destination des deux immeubles de la CCI est également transformée. À Manosque, 200 des 400 carrés disponibles seront dès cette année mis à disposition de locataires éventuels. À

Digne, même opération prévue en 2020. Toujours dans un souci de mutualisation des moyens, la CCI 04 se rapproche de son homologue haut-alpine mais aussi vauclusienne et de la CCI du Pays d'Arles pour créer une nouvelle entité baptisée "Rhône Durance développement". « Il est heureux que la seule argumenta-

tion retenue par le gouvernement c'est la nécessité de ne pas abandonner les territoires ruraux, ajoute Daniel Margot. C'est pour nous une victoire politique et financière », rappelant que sur 9 500 établissements bas-alpins, seuls 200 comptent plus de 20 salariés, supermarchés compris.

B.F.